

-----  
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 12 décembre 2023, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 6 décembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, HOLBE Francis, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CASTELL Jean-François, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, BAUW Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, DELATTRE Philippe, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

**PROCURATIONS :**

*GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOULLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à FOUCAULT Gregory, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, ANTKOWIAK Corinne donne procuration à SWITALSKI Jacques, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à LEMOINE Jacky, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DISSAUX Thierry donne*

*procuration à VERDOUCQ Gaëtan, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESELEE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, MERLIN Régine donne procuration à MARGEZ Maryse, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, RUS Ludivine donne procuration à DEMULIER Jérôme, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*DELECOURT Dominique, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MILLE Robert, PICQUE Arnaud, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric*

*Madame OPIGEZ Dorothée est élue Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**12 décembre 2023**

**TRANSITION NUMERIQUE, INNOVATION ET EMPLOI**

**2EME APPEL A PROJETS DU LAB CLUSTER TERRITOIRE INTELLIGENT -**  
**SIGNATURE DES CONVENTIONS ET VERSEMENT**  
**DES BOURSES AUX PROJETS**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique

Enjeu : Développer l'innovation technologique, territoriale et sociale. Construire un éco-système d'innovation et une dynamique de start-up.

Par délibération en date du 26 septembre 2023, le Conseil Communautaire a décidé de lancer le deuxième appel à projets “#Lab Cluster Territoire Intelligent” dédié au Cluster Territoire Intelligent.

Cet appel à projets était ouvert :

- Aux porteurs de projets souhaitant expérimenter des preuves de concept avant la création de leur entreprise ;
- Aux “startups”, au stade de la création, souhaitant prouver leur technologie pour développer leur marché ;
- Aux entreprises innovantes, déjà créées, ayant un projet de développement ou d'action nouvelle et souhaitant l'expérimenter en avance de phase.

A pour objectif de soutenir le développement des entreprises du territoire, d'accélérer la mise en œuvre de projets vitrines sur le territoire aux bénéfices des habitants et du territoire, afin d'en accroître l'attractivité.

10 dossiers ont été reçus dans le cadre de l'appel à projets.

Le jury, qui s'est déroulé le 23 novembre 2023 a désigné 5 lauréats.

Les lauréats bénéficieront :

- D'une bourse d'un montant de 5 000 à 10 000 €, pour une enveloppe globale prévue de 50 000 € ;
- D'un accompagnement d'une équipe ressource autour du projet, composée de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane et de ses partenaires ;
- D'un accompagnement à la communication avec la réalisation de différentes actions de communication ;
- D'une participation à un événement organisé par la Communauté d'Agglomération à l'issue de l'appel à projets et mettant en valeur l'appel à projets et plus spécifiquement les lauréats.

La liste des lauréats, le montant des bourses attribuées ainsi que la convention type avec les entreprises retenues sont repris en annexe.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 27 novembre 2023 il est proposé à l'Assemblée de valider le choix des lauréats proposé par le jury du Cluster et d'attribuer les bourses correspondantes aux bénéficiaires repris au tableau ci-annexé et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer les conventions et pièces s'y rapportant.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**VALIDE** le choix des lauréats proposé par le jury du Cluster.

**ATTRIBUE** les bourses correspondantes aux bénéficiaires repris au tableau ci-annexé.

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer les conventions et pièces s'y rapportant.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **19 DEC. 2023**

Et de la publication le : **19 DEC. 2023**  
Par délégation du Président,  
La Conseillère déléguée,



**DUBY Sophie**



**DUBY Sophie**

## Convention d'attribution d'une bourse dans le cadre de l'appel à projets #Lab Cluster Territoire Intelligent

Entre la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé à l'Hôtel communautaire – 100 avenue de Londres CS 40548 - 62411 Béthune Cedex, représentée par son Président en exercice.

Et .... dont le siège social est situé ..... représentée par ..... n° SIRET .....

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### PREAMBULE

Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2023 de lancement du deuxième appel à projets dédié au Cluster Territoire Intelligent, autorisant la signature d'une convention d'attribution d'une bourse aux lauréats retenus par le présent appel à projets.

Vu la délibération du Bureau communautaire du 12 décembre 2023 attribuant les bourses aux projets lauréats et autorisant la signature des conventions.

### ETANT EXPOSE

Par délibération en date du 5 février 2020, le Conseil communautaire a validé la création du Cluster Territoire Intelligent et le principe de son portage par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Le Cluster Territoire Intelligent a pour objectif de favoriser le développement de projets innovants en matière de transition énergétique, d'économie circulaire, de digitalisation des usages, de mobilité intelligente ou encore de gestion des données.

Afin de développer le Cluster Territoire Intelligent, un appel à projets destiné à favoriser des expérimentations : « Preuve de Concept » a été lancé : le **#Lab Cluster Territoire Intelligent**

### Article 1 : Objectif de la convention

Conformément aux délibérations de la commission de validation des projets du **#Lab Cluster Territoire Intelligent**, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane retient le projet de ... pour la mise en œuvre ....

Ce projet vise à :

- ....

La Communauté d'Agglomération octroie à ....

- Une bourse pour la réalisation du projet,
- Un accompagnement d'une équipe ressource autour du projet, composée de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et de ses partenaires,
- Un accompagnement à la communication avec la réalisation de différentes actions de communication,
- La participation à un évènement organisé par la Communauté d'Agglomération à l'issue de l'appel à projets et mettant en valeur celui-ci ainsi que les lauréats.

## **Article 2 : Montant de la subvention, modalité de règlement et contrôle**

Pour permettre la réalisation du projet, la Communauté d'Agglomération verse une bourse d'un montant de xxxxx €.

**Une fois la convention signée, le versement de la bourse interviendra en deux fois :**

- Une part de 60% de la bourse, soit ... sera versée dès signature de l'ensemble des parties,
- Une part de 40% de la bourse, soit ... sera versée à 3 mois sur présentation d'un rapport à mi-parcours.

La bourse sera versée par mandat administratif, au compte ouvert au nom de .... à la banque .... sous le numéro .....

Le règlement se fera par la Trésorerie Municipale de Béthune, « la Communauté d'Agglomération se réserve le droit de vérifier la conformité des dépenses réalisées avec l'objet de la convention ».

## **Article 3 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de 6 mois.

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 4 : Engagement et suivi :**

La structure s'engage à :

- Utiliser le montant de la bourse pour la réalisation du projet tel qu'il a été décrit dans le dossier de candidature (ci-annexé).
- Transmettre :
  - le budget prévisionnel du projet global et le budget prévisionnel d'une expérimentation,
  - à mi-parcours, soit 3 mois après le lancement de l'expérimentation, un rapport intermédiaire détaillant l'avancée du projet,
  - à l'issue de l'expérimentation, fournir à la CABBALR un bilan final du projet et un bilan financier d'exécution.

- Accepter l'accompagnement d'une équipe ressource autour du projet, composée de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et de ses partenaires,
- Accepter l'accompagnement à la communication avec la réalisation de différentes actions de communication,
- La participation à un évènement organisé par la Communauté d'Agglomération à l'issue de l'appel à projets et mettant en valeur celui-ci ainsi que les lauréats,
- Mentionner le concours de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane sur les documents de communication qu'elle éditera en lien avec l'appel à projets,
- Faciliter tout contrôle que la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane souhaiterait exercer dans le cadre de la présente convention,
- Communiquer à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, copie de ses statuts et déclarations relatives aux changements intervenus dans l'administration ou la direction de la structure, ainsi que tout acte portant modification des statuts ou portant dissolution de la structure,
- Ne pas reverser la subvention à d'autres organismes, selon l'interdiction prévue par le décret-loi du 2 mars 1938,

### **Article 5 : Sanctions**

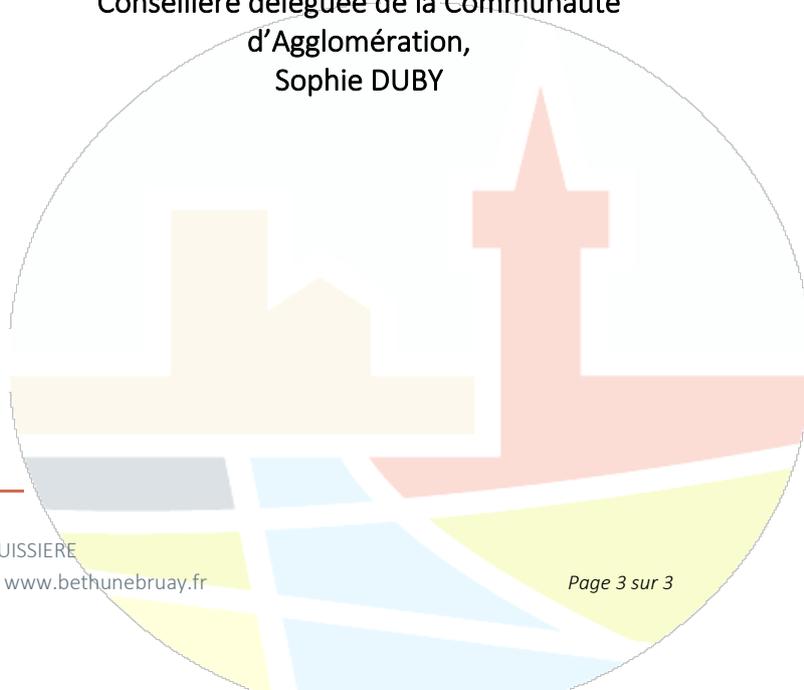
En cas de non-exécution ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane des conditions d'exécution de la convention par « ... », la Communauté d'Agglomération se réserve le droit de procéder à la résiliation de la présente et exiger le reversement de la somme versée au titre de la présente convention.

### **Article 6 : Contentieux**

En cas de litige entre les deux parties, une recherche de solution à l'amiable sera d'abord mise en œuvre. A défaut, le juge compétent sera alors saisi afin de mettre fin au litige opposant les parties.

Fait à Béthune,  
Le

Conseillère déléguée de la Communauté  
d'Agglomération,  
Sophie DUBY



Nom du projet	Nom des entreprises lauréates	Porteurs du projets	Projet financé détaillé	Montant de la bourse attribuée
ProLander	Mov'ntec	Francis Kopp, Antoine Cumin, Vincent Mallard	<p>Pick-up électrique sans permis, optimisé en taille et en poids , assemblé à Ruitz avec près de 2/3 des pièces provenant des Hauts de France : tout terrain, avec une batterie facilement réparable et adaptable à tous types de métiers : transport de ruches, porte-palettes, salage, etc. Ils peuvent développer un ensemble d'outils amovibles avec le pick-up (réfrigérant pour le transport de repas, ...).</p> <p>Les expérimentations visées, pour répondre aux thématiques du « Lab Cluster Territoire Intelligent », consisteront à mettre en situation le véhicule utilitaire électrique sur le territoire, par une utilisation de celui-ci, en collaboration avec les services communaux et inter-communaux avec un équipement spécifique et adaptatif (service technique, service des espaces verts, livraison de repas et non limitatif à ces activités). Le but de ces mises en situation, nous permettra d'obtenir des retours d'expériences cruciaux pour adapter au mieux nos équipements et le véhicule aux métiers des collectivités et des artisans. Ces utilisations dans des conditions variées rendra possible une amélioration de la fiabilité du véhicule pour répondre aux critères de disponibilité que ce soit en recharge ou en utilisation.</p> <p>Pour mener à bien l'expérimentation proposée, nous allons développer un outil spécifique modulaire en faisant une synthèse des besoins identifiés au près des services de l'agglomération.</p>	<p><b>10 000 €</b></p> <p><i>Le chiffrage est en cours avec le sous-traitant au sujet de l'outil modulaire spécifique (le caisson multiusage à tester avec différents métiers qui irait entre 8 000 et 10 000 €), et le coût global de leur projet incluant leurs véhicules s'élève à 1 000 000 euros.</i></p>
Imprime ta ville	R3D	Patrick Gaspard	<p>Fabrication additive (impression 3D) de mobilier urbain incorporant 100 % de matière recyclé : il s'agit de créer du mobilier urbain économique, recyclable et unique. Après utilisation du mobilier urbain, il sera possible de le broyer afin d'utiliser la matière pour de nouvelles créations.</p> <p>Les expérimentations qui peuvent être menées sur le territoire:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Amélioration design du mobilier urbain existant;</li> <li>2) Création de mobilier urbain en prenant en compte l'histoire (de l'art) de la ville concernée;</li> <li>3) Création de mobilier ou décoration pour événements éphémères (exemple Ours à Arras pour le marché de Noël) en relation avec les services communications.</li> </ol> <p>Pour le chiffrage, tout dépend de la taille des objets à créer.</p> <p>L'innovation pour cette expérimentation réside dans la mise en location du mobilier urbain pour pouvoir le renouveler (broyage pour la création de nouveau mobilier), et le montant serait fonction de la durée de location.</p>	<p><b>10 000 €</b></p> <p><b>A définir en fonction de l'ampleur et du nombre de mobilier urbain testé</b></p> <p><i>La création d'un banc via ce système de fabrication additive s'élève pour information à 1000 euros.</i></p> <p><i>Le montant de la bourse permettra de tester la mise en location du mobilier urbain et de son renouvellement.</i></p>
SolarCub	StockFluid	Sylvain Pelegris	<p><b>Gamme de pulvérisation et arrosage solaire compacte et autonome en énergie</b> : cuve comportant un panneau solaire et permettant de pulvériser tout type de fluide de façon autonome (souhait de développer ensuite un chariot et une solution mobile).</p> <p>Il s'agirait d'axer les expérimentations avec vous sur 2 produits/phases, intimement liés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Une Cuve solaire SOLARCUB (Immédiatement disponible)</b></li> </ol> <p>Présentation aux services de collectivités choisis par la CABBALR / prise en main par les opérateurs.</p> <p>Besoin de financement/support pour : Action de présentation aux collectivités, Optimiser la partie Electrique, Optimiser la partie Pieces en 3D, Optimiser le process de montage.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>2. Un Chariot motorisé de transport de cuve (servant entre autre à déplacer facilement la SOLARCUB) (Disponible en janvier 2024)</b></li> </ol> <p>Présentation aux services industrie / collectivités choisis par la CABBALR / prise en main par les opérateurs</p> <p>Besoin de financement/support pour : Finalisation du prototype, Action de présentation aux collectivités/industrie, Homologation et tests avec mise en place du process de montage.</p>	<p><b>10 000 €</b></p> <p><i>Au vu des expérimentations pensées et du coût d'amélioration du chariot et de la cuve -&gt; 5 500 € = coût de présentation aux collectivités en incluant la cuve et le chariot test + coûts des améliorations à apporter notamment au chariot et à la mise à disposition des solutions.</i></p>
PartageMaBorne	PartageMaBorne	Nicolas Deramecourt	<p>POC d'une ou plusieurs bornes avec application et boîtier « ShareBox » : Sur le site de Ruitz, un autre site visible de l'Agglomération ou dans une commune, il s'agit de permettre l'installation d'une ou plusieurs bornes de recharge pour véhicules électriques, avec pour innovation le partage de cette borne avec l'installation du boîtier de communication SHAREBOX développé pour 'upgrader' la borne, la partager et la monétiser.</p> <p>Les expérimentations concernent l'installation de bornes sur plusieurs parkings du territoire. Elles permettront de développer le partage autour d'une ou plusieurs bornes entre l'Agglomération, ses usagers et ses entreprises, afin de tester l'expérience utilisateur et de développer des retours concernant ce partage.</p>	<p><b>10 000 €</b></p> <p><i>Fonction des emplacements et des travaux qui peuvent être réalisés par les équipes de la commune, le budget peut grandement varier : 5000€ pour une borne installée, 10000€ pour 2.</i></p> <p><i>Une extension est possible si une partie des travaux sont réalisés en interne et si la borne est proche de l'alimentation électrique. Seule des visites sur site pourront permettre de valider le budget final.</i></p> <p><i>En complément, un budget développement est intégré (augmentation de la puissance des prises).</i></p>
Lug	North Drones Equipments	Sébastien Ostach	<p><b>Drone terrestre permettant d'apporter plus d'inclusion aux personnes porteuses de différences</b> : il s'agit d'un drone 100 % électrique, doté de roues motrices, d'un châssis étanche à l'eau, de capteurs sécurisant l'environnement, d'une assistance déportée par télécommande. Il permet à une personne à mobilité réduite en fauteuil roulant d'accéder à des endroits inaccessibles habituellement : chemins de randonnées, sites touristiques escarpés (pavés, etc.). L'objectif est de pouvoir accélérer l'autonomie de la personne en fauteuil roulant.</p> <p>Dans le cadre des expérimentations, il s'agirait de développer les tests de cet outil avec des ESAT ou FAM du territoire, ou sein de lieux touristiques. Cela permettra le développement du drone en fonction des retours des personnes en ayant l'usage, et d'en recenser les améliorations à définir.</p> <p>Notre prototype actuel a démontré son potentiel non seulement pour les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) et les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), mais aussi pour une utilisation plus large par les collectivités. En particulier, il offre une solution innovante pour relier les infrastructures de bus existantes aux sites touristiques naturels de l'agglomération, améliorant ainsi l'accessibilité et la mobilité pour tous.</p>	<p><b>10 000 €</b></p> <p><i>Pour déployer leur solution sur le territoire, ils prévoient un investissement de 30 000€. Leur modèle économique envisagé repose sur un système de paiement à l'utilisation ou une location mensuelle, ce qui permet une flexibilité et une adaptabilité aux besoins spécifiques de l'agglomération.</i></p>